



Extrait de délibération

Identifiant
2019-02-05

Comité syndical 4 Février 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille dix neuf le quatre février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Nadine Mineau a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 janvier 2019
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 16 titulaires / 0 suppléant
Absents, excusés : 15 titulaires / 31 suppléants
Votants : 16

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal	FOUILLET Olivier,		
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, CUBAUD Olivier, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, BOUCHER Hervé-Loïc, DIEUMEGARD Claude	BRESCIA Nathalie, , GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, GILBERT Véronique, De TALHOUET ROY Hervé, ALBERT Philippe, ROUVREAU Laurent , BERGEON Patrice		
Val de Gâtine	BARANGER Johann, MINEAU Nadine, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe, MORIN Joël, OLIVIER Pascal,	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, RIMBEAU Jean-Pierre BASTY Jean-Pierre, , EVRARD Elisabeth, , LEMAITRE Thierry,		

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Les membres présents sont invités à suivre sur le document remis détaillé ci-dessous, ainsi que sur écran, les orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Présentation des orientations budgétaires 2019

- Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouveaux besoins et dispositifs de développement.
- Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2019
- Les orientations pour le Budget d'investissement 2019 et l'endettement

Depuis quelques années le budget du Pays connaît des évolutions importantes. C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget.

1 - Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouveaux besoins et dispositifs de développement.

La structure du budget du Pays s'adapte chaque année pour répondre aux exigences des contractualisations régionales, nationales et européennes. Les nouvelles contractualisations n'impliquent plus de gestion directe de fonds, elles reposent exclusivement sur l'animation et l'ingénierie mise à disposition des porteurs de projets. Plusieurs budgets annexes ont été fermés les années précédentes de fait. Seul le budget annexe « Economie » perdure afin de gérer l'opération collective FISAC, il permet une bonne lisibilité des fonds gérés directement par le Pays pour ce programme.

Une nouvelle génération de programmes qui s'appuient sur une ingénierie spécifique mais avec un niveau de cofinancement beaucoup plus faible que par le passé.

Le programme LEADER 2014-2020

C'est la 4^{ème} génération de LEADER. Le Pays est retenu sans discontinuité **depuis 1996**. Cette nouvelle programmation permet au Pays de Gâtine de mobiliser **1 614 745 €** de fonds FEADER pour soutenir des projets sur le territoire. Même si l'autorité de gestion est passée à la Région, le mode de fonctionnement est similaire à la génération précédente. Le Pays a en charge le pilotage du dispositif et l'appui technique aux porteurs de projets. Comme évoqué largement au cours du comité syndical du 10 décembre ce programme est fortement ralenti par de nombreuses contraintes administratives.

Le contrat régional de dynamisation et de cohésion

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, par délibération du 10 avril 2017, a fixé les principes et objectifs stratégiques de la nouvelle politique contractuelle territoriale. Son règlement d'intervention adopté le 26 mars 2018 vise à permettre la déclinaison opérationnelle et les dispositifs mobilisables.

Le Pays de Gâtine étant éligible à un contrat de « dynamisation et de cohésion », nous avons engagée la démarche de co-construction dès que possible en 2018 pour élaborer ce contrat.

Le comité de pilotage réuni le 12 septembre 2018 à finaliser la maquette prévisionnelle du contrat et le Conseil Régional a délibéré favorable 22 octobre 2018.

Le contrat n'implique **aucun engagement financier ferme** de la part de la région. Il s'agit d'un cadre permettant de valider des thématiques particulières du territoire en lien avec les compétences régionales. Il permet de pré-identifier des projets cohérents avec ces thématiques mais chaque projet devra individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

Afin d'accompagner les porteurs de projet dans les différentes phases d'élaboration de leur dossier, la région cofinance l'ingénierie du Pays. Cependant le niveau de cofinancement est sans commune mesure avec les précédentes contractualisations. Ce nouveau mode de contractualisation interroge directement la structuration financière du PETR puisque la région était le premier partenaire financier du Pays au travers de la contractualisation.

Le contrat de ruralité 2017-2020

Créé à la suite du Comité interministériel aux ruralités de mai 2016, ce contrat a pour objet de coordonner les dispositifs et outils financiers de l'État. Le Pays de Gâtine a signé l'accord cadre de ce contrat le 16 mars 2017 pour une période de 4 ans (2017-2020). La convention financière 2018 a permis de mobiliser **640 000 €** pour des projets de Gâtine.

Le contrat de ruralité ne permet pas de cofinancer l'ingénierie, les crédits obtenus par le Pays sont en totalité attribués aux communes ou communautés de communes.

Ces crédits sont issus de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). L'enveloppe régionale pour l'exercice 2019 n'est pas encore connue, elle était de **55 millions d'euros en 2018**. Le préfet de région doit réaliser une première affectation départementale, ensuite ce sera à Mme le préfet des Deux-Sèvres de procéder à la répartition entre les 3 contrats de ruralité. Une fois l'enveloppe connue, le comité de pilotage pourra se réunir pour instruire les dossiers reçus.

L'opération collective FISAC 2017-2020

Le Pays de Gâtine a été retenu dans le cadre de l'opération collective de l'appel à projet FISAC 2016. Une subvention globale de 147 200 € a été accordée dans l'objectif de soutenir en direct les entreprises autour des objectifs suivants :

- Moderniser les entreprises de proximité existantes
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent ces activités
- Développer une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs
- Développer le professionnalisme et l'innovation
- Améliorer l'offre commerciale (au sens large)

Le dispositif FISAC est le seul programme qui implique un paiement direct de subvention aux porteurs de projets, pour cela l'ensemble des fonds liés à cette action sera rattaché au budget annexe « Economie ».

Le cofinancement de l'ingénierie au travers des contractualisations

Les nouvelles contractualisations reconnaissent donc le rôle prépondérant de l'ingénierie territoriale, cependant elles n'en assurent plus obligatoirement un cofinancement pérenne.

Ces nouvelles modalités accentuent le recentrage des dépenses sur le budget principal du Pays et le poste salaires et charges. Seul le programme « opération collective FISAC » va impliquer une gestion directe de crédits.

L'ingénierie de projet est la **valeur ajoutée** d'une structure comme le Pays qui n'a vocation ni à porter des maîtrises d'ouvrage, ni à gérer des infrastructures lourdes.

L'ingénierie du PETR permet de contribuer directement au développement du territoire selon les trois entrées suivantes :

- **Anticiper et organiser** par la définition de grandes orientations les politiques locales et stratégiques pour le territoire en lien avec les projets des intercommunalités. **Le SCoT** et le projet de **Parc naturel régional** en sont des exemples
- **Aider**, par **le conseil et l'assistance** auprès des porteurs de projets, les communautés de communes, communes, associations et particuliers. Les chargés de mission interviennent depuis la définition du projet jusqu'à sa concrétisation en passant par des phases d'appui à la réflexion du projet, d'appui au recrutement de bureau d'étude ou d'équipe d'architecte dans le cadre des marchés publics.
- **Soutenir et accompagner** ces mêmes porteurs de projets par l'apport de financements obtenus dans le cadre des contractualisations du Pays ainsi qu'auprès d'autres dispositifs européens, nationaux ou régionaux.

De manière plus globale, l'ingénierie du Pays de Gâtine permet d'assurer une **équité territoriale** en faisant bénéficier toutes les collectivités d'un niveau d'expertise reconnu, quelle que soit la nature du porteur de projet, sans en privilégier aucune. Cette **mutualisation** de moyens qui existe depuis 40 ans en Pays de Gâtine est une richesse pour son territoire. **Cette ingénierie n'interfère pas avec les compétences techniques des communes ou des communautés de communes puisque les missions sont différentes et complémentaires.**

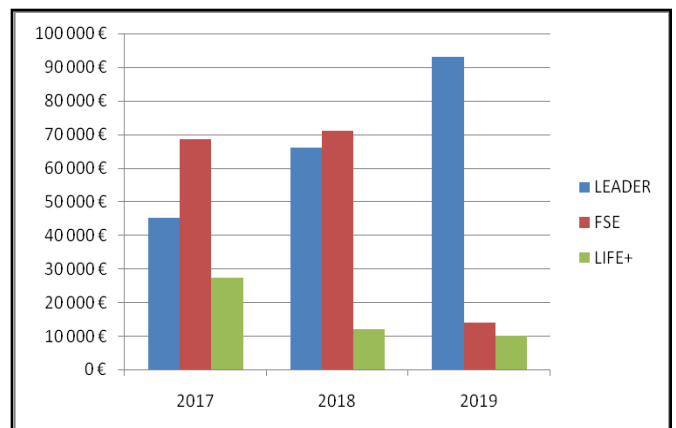
2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2019

A / Les recettes :

1- Les partenaires financiers :

- **L'Europe** dans le cadre des programmes différents permettent de mobiliser des cofinancements pour l'animation et le fonctionnement des dispositifs. Le projet LIFE «Pâturage Tournant Dynamique» apporte également un cofinancement sur le temps passé dans le cadre des missions confiées au Pays. Cette année 2019 sera marquée par une diminution des crédits FSE, cela est dû au transfert du pilotage du PLIE à la Maison de l'emploi. Ce transfert n'a pas d'impact sur les comptes du Pays. Dans le cadre de la mise à disposition de Josélita Javaloyes, la Maison de l'emploi paiera au Pays le temps de mise à disposition et elle recevra les crédits FSE correspondants.

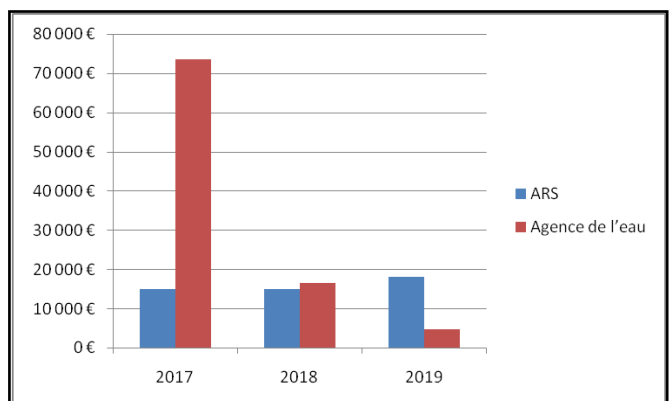
	2017	2018	2019
LEADER	45 028 €	66 150 €	93 000 €
FSE	68 436 €	71 000 €	14 000 €
LIFE+	27 205 €	12 000 €	10 000 €
Total	140 669 €	149 150 €	117 000 €



Les fonds européens sont historiquement des cofinancements importants de l'ingénierie du Pays. Ces recettes représenteront environ 10 % des recettes du Pays en 2019.

- **L'État** dans le cadre de deux dispositifs. Premièrement via l'Agence Régionale de Santé pour le pilotage du Contrat Local de Santé et deuxièmement avec l'Agence de l'eau pour le cofinancement de l'inventaire des zones humides n°3.

	2017	2018	2019
ARS	15 000 €	15 000 €	18 000 €
Agence de l'eau	73 484 €	16 441 €	4 690 €
Total	88 484 €	31 441 €	22 690 €



Le volume est fortement plus faible que pour 2018 du fait de la fin de l'inventaire de zones humides.

- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Dynamisation et de cohésion cofinance l'ingénierie territoriale du Pays.

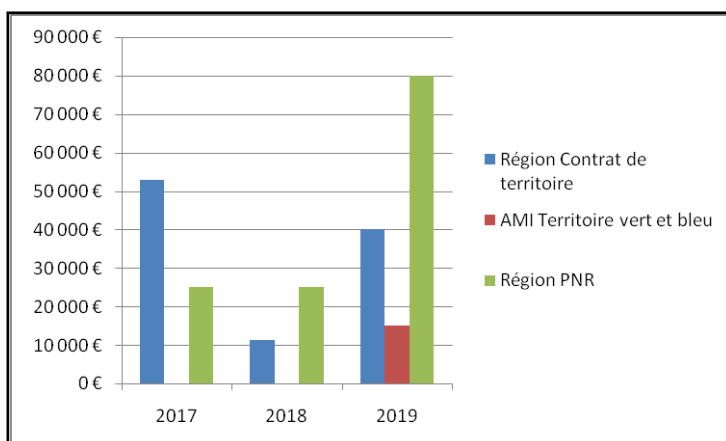
Le cofinancement régional a été partiel sur 2018 puisqu'il n'a concerné que la coordination du contrat de territoire alors que les prévisions avaient été réalisées sur une base plus large comme nous l'avait indiqué le Conseil Régional. 2019 doit être la première année de fonctionnement total avec une intervention financière de la région sur la coordination mais également sur l'ingénierie de projet sur les thématiques : économie, santé et le programme LEADER.

Par ailleurs la Région accompagne financièrement le Pays pour l'élaboration du dossier d'opportunité du

PNR. Elle nous a accordée en 2017 une subvention de 50 000€ pour la phase « dossier d'opportunité » qui s'est déclinée sur 2 ans. La région nous a informé qu'elle soutiendrait financièrement la phase suivante. Une enveloppe de 80 000€ par an est programmée dans le cadre d'une convention de 5 ans. Cependant, nous n'avons pas à la date d'aujourd'hui de décision définitive.

	2017	2018	2019
Région Contrat de territoire	53 000 €	11 346 €	40 000 €
AMI Territoire vert et bleu			15 000 €
Région PNR	25 000 €	25 000 €	80 000 €
Total	78 000 €	36 346 €	135 000 €

Ces éléments devront être affinés avant la présentation budgétaire.



- **Le Département**, dans le cadre du PLIE, apporte un cofinancement sur la mission « Référent de parcours emploi » au titre du Programme Départemental d'Insertion. Cette recette est stable : 3 600 €. Depuis 2013 le Département ne soutient plus financièrement l'ingénierie du Pays.

2 – Les autres participations :

Les locations de bureaux, la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et les refacturations liées à l'utilisation de matériels mutualisés ou de personnel mis à disposition.

Les matériels mutualisés : 12 500 €

Les locations de bureaux : 34 500 €

La production photovoltaïque : 9 000 €

Les remboursements liés à des personnels mis à disposition ou en détachement : 44 000€

Nous retrouverons ici également la participation des communes engagées dans l'étude IZH n°3 pour la clôture de l'étude avec un montant total de 3 000 €.

Ces recettes cumulées représentent 9 % des recettes du Pays pour 2019.

3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

La cotisation « Statutaire »

La cotisation 2018 était de 4,70 € par habitant. La population légale au 1^{er} janvier 2019 du Pays a diminué légèrement et s'établit à 66 173 habitants.

Il est proposé de maintenir cette cotisation à 4,70 € pour 2019, ce qui représente un total de cotisation de 311 013 €.

Les cotisations spécifiques

Elles seront de deux types pour cette année.

La cotisation « **tourisme** » qui va permettre de financer la mission et le poste de chargé de développement tourisme. Elle est prévue à un montant de 0,75 € par habitant ce qui représente un total de cotisation, au regard de la population légale, de 49 629 €

La cotisation « **économie** » qui avait été votée en 2018, n'a pas été perçue, en raison de l'acompte de l'Etat reçu et du faible nombre de dossier FISAC payé en 2018.

Cette cotisation permet de financer la part du Pays (50 %) dans le dispositif FISAC, pour soutenir les projets d'investissement des petites entreprises commerciales et artisanales du territoire.

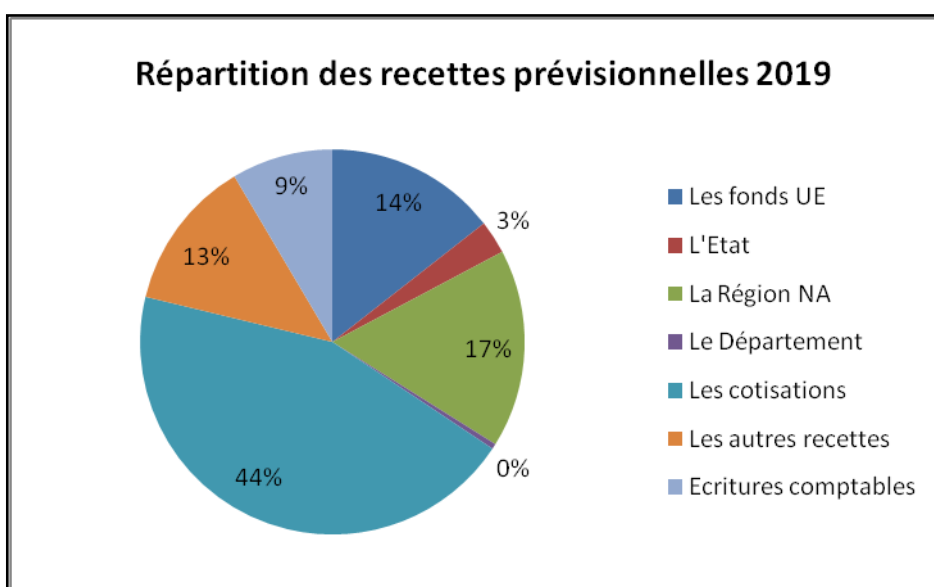
Il est proposé pour 2019, de fixer la cotisation à **0,35 €** par habitant pour financer la part Pays afin de soutenir les projets des entreprises.

4 - Le volume des recettes de fonctionnement a fortement diminué depuis 3 ans.

Année	2016	2017	2018	2019 (prévision)
Total des recettes	933 212 €	806 669 €	775 167 €	810 290 €

Répartition des recettes prévisionnelles pour l'exercice 2019

Financeurs	2019
Les fonds UE	117 000 €
L'Etat	22 690 €
La Région NA	135 000 €
Le Département	3 600 €
Les cotisations	360 000 €
Les autres recettes	103 000 €
Ecritures comptables	69 000 €
Total	810 290 €



B / Les dépenses

Le Budget principal reste stable par rapport aux dernières années. Les dépenses 2019 seront affectées en grande majorité à l'ingénierie dans le cadre du projet de PNR, du SCoT, du pilotage des dispositifs contractuels et des missions d'appui aux porteurs de projets. Des dépenses d'étude concerneront le projet du PNR mais dans une plus faible mesure que les années 2017 et 2018. L'étude « inventaire des zones humides n°3 » sera soldé et n'impactera pas le budget comme les années passées. Les dépenses liées au programme Life Pâturage Tournant Dynamique seront elles aussi assez linéaires par rapport à 2018.

70 % des dépenses de l'exercice 2019 sont concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études.

1- Les dépenses de personnels

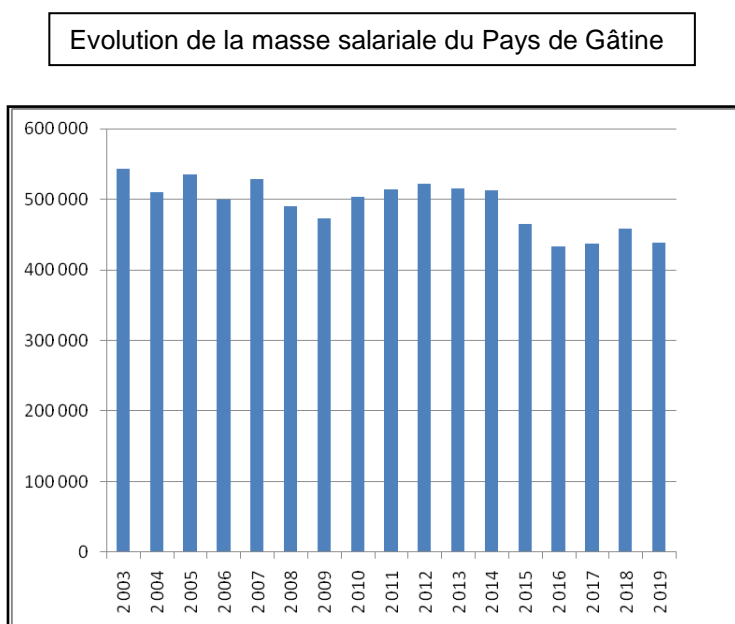
Elles représentent 60 % des dépenses de fonctionnement du budget principal. Cela demeure le poste de dépenses le plus important. C'est en toute logique, puisqu'il reflète le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1^{er} janvier 2019 est composé de 9 agents pour (9 ETP) dont 7 chargés de mission, 1 directeur chargé également de plusieurs missions thématiques, 2 administratifs. Le remplacement pour le poste d'assistant administratif général sera effectif au 1^{er} avril ce qui portera l'effectif total à 10 agents.

A cet effectif il faut ajouter le temps passé par Roch Touzé (CARUG) sur la mission « développement culturel » et Céline Karasinski (Chambre d'agriculture) sur la mission « animateur Leader ».

L'effectif total reflété par la masse salariale est de 12 salariés.

Exercices	Masse salariale	Variation N-1	Variation N/2003
2003	543 433		
2004	510 351	-6,09%	
2005	535 215	4,87%	-1,51%
2006	498 747	-6,81%	-8,22%
2007	528 456	5,96%	-2,76%
2008	489 644	-7,34%	-9,90%
2009	473 123	-3,37%	-12,94%
2010	502 650	6,24%	-7,50%
2011	514 051	2,27%	-5,41%
2012	522 042	1,55%	-3,94%
2013	515 305	-1,29%	-5,18%
2014	512 947	-0,46%	-5,61%
2015	464 845	-9,38%	-14,46%
2016	432 510	-6,96%	-20,41%
2017	437 381	1,13%	-19,52%
2018	458 150	4,75%	-15,69%
2019	437 953	-4,41%	-19,41%

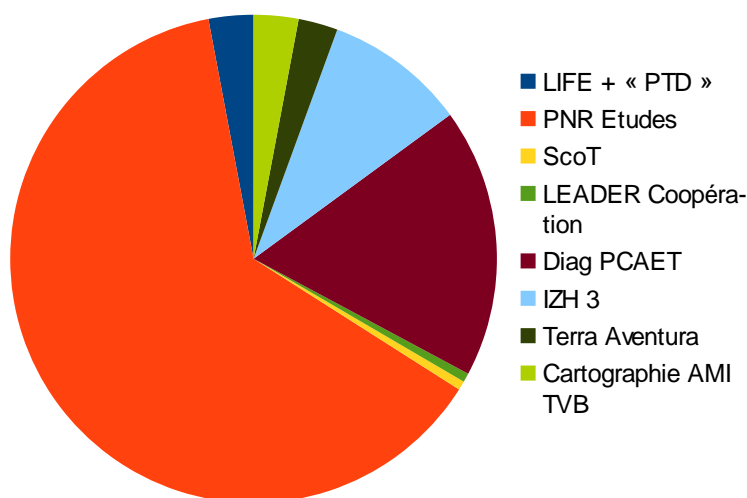


Effectifs du PETR du Pays de Gâtine - février 2019

Cat. hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Intitulé du métier	Statut	Sexe	Temps complet ou non	Durée hebdo de travail	Position au 01/01/2019
Postes Administratifs								
A	Attaché Territorial	Attaché	Directeur	Titulaire FPT	M	complet	35h	activité
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 1ere cl	Secrétaire comptable		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 2e cl	Secrétaire / Agent d'accueil		F			
Postes de Chargés de mission								
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission TIC SIG	Titulaire FPT	M	complet	35h	activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Coordinatrice des parcours emplois PLIE		F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission PNR	Contractuel CDD droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission Urbanisme SCoT PCAET	Contractuel CDD droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission Développement économique	Contractuel CDI droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission Développement touristique	Contractuel CDI droit pub	F			activité

2- Les honoraires :

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses important en fonctionnement (96 600€). Cela correspond aux dépenses relatives aux études ou prestations extérieures. Le premier poste de dépense est consacré au projet de PNR. 2019 est une année particulière car nous devons prévoir les études pour avancer dans l'écriture de la charte du PNR mais nous attendons également l'avis du Préfet de région sur notre dossier d'opportunité. Ces dépenses seront lancées en second partie d'année. Nous provisionnons également des dépenses d'études pour le diagnostic du PCAET et enfin les autres postes correspondent à la fin de l'inventaire des zones humides n°3, au programme Life « PTD » et encore à l'appel à projet Territoire vert et bleu.



3- Les Charges financières et la trésorerie :

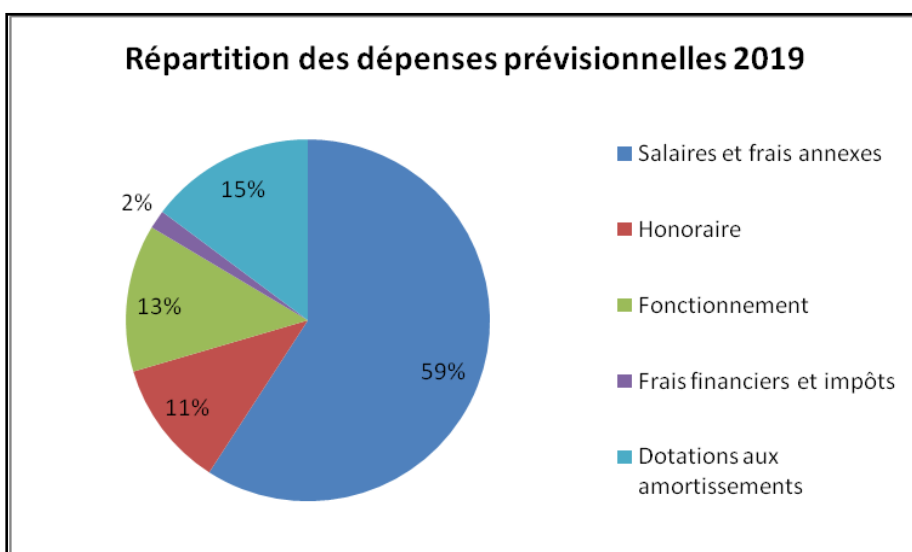
Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées **une grande fragilité**. Pour cela, le Pays dispose d'une ligne de trésorerie affectée au budget principal ainsi qu'un emprunt de trésorerie contracté fin 2017 afin de clôturer l'inventaire des zones humides n°2 pour permettre d'assurer le décalage entre le paiement et la réception des subventions. Le solde des crédits FEDER (71 000€) a été reçu en fin d'année 2018 alors que le paiement du bureau d'étude ainsi que la demande de solde ont été effectués en novembre 2017.

Les retards des paiements des programmes européens PLIE et LEADER impactent également très fortement la trésorerie du Pays. En ce qui concerne les fonds FSE, le Pays a reçu partiellement les crédits 2015 et 2016. Le programme ne connaît pas de blocage réglementaire, cependant le décalage entre la production des bilans et leurs traitements par le Département et l'arrivée des fonds au bénéficiaire a fortement augmenté.

De même, les retards de mise en place du programme LEADER, ont impliqué un blocage dans l'instruction des dossiers liés à l'animation-gestion du programme depuis 2015. Les demandes de paiement 2015-2016 et 2017 ont été adressées pour instruction en fin d'année 2017. Nous avons reçu courant 2018 les crédits 2016 et 2017.

Répartition des dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2019

Postes de dépenses	2019
Salaires et frais annexes	505 000 €
Honoraire	96 600 €
Fonctionnement	112 400 €
Frais financiers et impôts	14 200 €
Dotations aux amortissements	126 000 €
Total	854 200 €



3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes hormis sur ses propres bâtiments, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2019 correspondent à des prévisions de dépenses engagées pour la création des sites internet « Tourisme » et « Pays » ainsi que pour remplacer du matériel informatique.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il reste faible. La dette actuelle correspond à deux emprunts réalisés pour l'aménagement du siège administratif du Pays et de l'extension des locaux loués à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres. Ces emprunts courent jusqu'en 2022. Le capital restant dû est de 84 423 €. Le capital amorti pour l'exercice 2019 sera de 26 596 €.

Comme pour 2018, la section d'investissement sera impactée par l'emprunt de trésorerie réalisé fin 2017 pour couvrir le décalage des paiements et l'arrivée des subventions pour l'IZH n°2 et les programmes européens. Cet emprunt devra être remboursé courant de cette année. Le volume de la section d'investissement retrouvera un niveau correspondant davantage à la réalité en 2020.

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD